

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Le traitement journalistique des violences policières en Belgique

De quelle manière s'établit la relation entre les
forces de l'ordre et les journalistes sur le terrain en
2022 en Belgique francophone ?

Auteurs : Inès Onana et Marie Triole
Promoteur(s) : Olivier Standaert et Saskia Simon
Année académique 2021-2022
Master [120] en journalisme, à finalité spécialisée : " École de
journalisme de Louvain"

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 3 |
| Méthodologie | 5 |
| <i>PARTIE 1 : CADRE THÉORIQUE</i> | 7 |
| 1. État des lieux | 7 |
| 2. La déontologie, un aspect très important des deux professions | 12 |
| 3. Professions mal-aimées ? | 15 |
| Le journalisme, une profession mal-comprise depuis ses débuts | 15 |
| L'institution policière, secrète sur ses chiffres | 18 |
| 4. Violences policières ou usages disproportionnés de la violence ? | 20 |
| Un terme qui dérange | 20 |
| La médiatisation de ces faits complique les relations entre journalistes et forces de l'ordre | 23 |
| Violences envers les journalistes | 25 |
| <i>PARTIE 2 : LE PODCAST</i> | 27 |
| 5. Les choix artistiques | 27 |
| 6. Description des intervenant et liste des épisodes | 29 |
| <i>PARTIE 3 : LIMITES ET CONCLUSION</i> | 30 |
| 7. Retour sur notre expérience et difficultés | 31 |
| 8. Conclusion | 32 |
| Bibliographie | 34 |
| Articles scientifiques | 34 |
| Articles de presse | 35 |

Introduction

Les métiers de journalistes et de policiers sont remplis d’imaginaires. Chacun connaît les grandes lignes de ces deux corps de travail, en quoi ils consistent. Finalement, peu de personnes s’imaginent les coulisses et leurs réelles implications. Et encore moins comment ces deux métiers fonctionnent entre eux. C’est tout l’intérêt du travail que nous allons vous présenter et que nous avons mené au fil de cette année. Comment pouvons-nous décrire les relations entre journalistes et forces de l’ordre en Belgique francophone en 2022 ? Comment leurs relations se portent-elles ? Comment fonctionnent-t-elles ? Nous allons, au travers ce travail et notre podcast, tenter de peindre le tableau le plus juste possible de cette relation particulière.

Depuis 2019 l’ambiance médiatique n’est pas au beau fixe : la crise sanitaire, une période économique instable, les violences racistes et sexistes... Font la une de ces trois dernières années. Les violences policières ne manquent pas à l’appel des nouveaux phénomènes de société auxquels les médias s’intéressent avec attention. Là aussi, l’actualité est riche. Le mouvement Black Lives Matter prend place aux Etats-Unis à la suite du meurtre de Georges Floyd, un homme noir, par un policier blanc. Ce mouvement né en 2020 migre en Europe. En France, l’affaire Michel Zecler fait grand bruit. Michel Zecler, un homme noir, se fait très violemment agresser par des policiers parisiens. Dans ce pays, le mouvement des gilets jaunes se teinte également par des opérations musclées de la police à leur égard. En Belgique, c’est Ibrahima, qui meurt dans un commissariat en 2021 dans des circonstances floues. Ces différentes affaires, énormément discutées dans les médias, ont changé la façon dont les policiers pouvaient être perçus. La façon de traiter la police dans les médias a également changée. Là aussi, différents exemples de tension entre journalistes et policiers existent. Ce changement de paradigme dans les médias, l’utilisation du terme violences policières, sont choses nouvelles en Belgique. Un pays qui apprécie plus ou moins sa police. Un pays où les tensions et les polarités d’opinions sont moins présentes qu’en France. C’est de ce constat que notre réflexion est née.

Au travers ce travail nous allons aborder la gestion de la relation journalistes-policiers au quotidien, où un lien d'interdépendance se distingue facilement. Les journalistes dépendent des policiers dans leurs recherches d'informations. Les policiers ont besoin des journalistes pour faire passer leurs messages et contrôler leur image. Cette relation est nécessaire, importante. Ces deux fonctions possèdent certains pouvoirs : celui d'informer d'un côté, pouvoir user d'une violence légitime de l'autre.

Pour nous aider à répondre à nos questionnements, nous avons fait appel à quatre intervenants. Vincent Gilles, président du syndicat de police SLFP et Arnaud Buyle, commissaire à la police boraine. Ils représentent nos deux intervenants pour le « camp » police. De l'autre, deux journalistes de la presse écrite, tous les deux spécialisés dans les questions de justice et donc, policières. Il s'agit de Marie-Cécile Royen (Vif) ainsi d'Arthur Sente (Le Soir). Ces personnes nous ont été d'une grande aide pour décrypter les relations journalistes-policiers, grâce à leur expérience de terrain. Nous avons fait le choix de décliner notre recherche sous la forme d'un podcast qui vise à donner des réponses à notre question de départ. Il nous semble qu'il n'y a pas plus immersif que d'écouter des gens dont c'est l'expérience. Il y a, en plus, un certain attrait du public pour les enquêtes, qui concernent de près ou de loin le monde policier. Selon nous, ce choix de produit journalistique colle parfaitement à la mouvance actuelle.

Dans la dernière partie de ce travail écrit, nous vous exposerons les difficultés auxquelles nous avons fait face. Aussi, ce que nous aurions aimé pousser plus loin, après avoir présenté les limites de ce travail. Mais nous estimons avoir esquissé les contours de ce qui rend cette relation si particulière. Une relation de « meilleurs-ennemis », où l'un ne peut fonctionner sans l'autre, malgré leurs différends.

Méthodologie

Dans le cadre de ce mémoire universitaire, nous avons opté pour une recherche qualitative. Nous nous sommes basées sur des ressources scientifiques pour bâtir notre cadre théorique et pour la partie empirique, sur les témoignages de nos quatre intervenants : deux personnes du secteur policier ainsi que de deux journalistes. Le premier est Vincent Gilles, président du syndicat de police SLFP, le deuxième intervenant de ce secteur est Arnaud Buyle, commissaire de police et responsable appui opérationnel. De l'autre côté, nous avons Marie-Cécile Royen, journaliste récemment retraitée du Vif surnommée « Madame justice », ainsi qu'Arthur Sente, journaliste indépendant au journal Le Soir, spécialisé sur les questions de violences policières. Nous avons décidé de nous baser sur ces quatre intervenants car ils appartiennent aux deux secteurs principaux du sujet de notre travail. Ceux-ci ont des postes différents et peuvent analyser la situation de différentes manières. Marie-Cécile Royen et Vincent Gilles ont des visions plus globales de la relation journaliste-policier grâce à leur expérience. Ils ont (ou ont eu) la chance d'occuper des postes qui leur permettent de voir cela d'une façon plus empirique. Arnaud Buyle et Arthur Sente sont des personnes de terrain, qui vivent encore cette relation dans le « feu de l'action ». Par cette catégorisation, nous nous assurons d'être les plus complètes possible :

« La population à étudier est largement échantillonnée afin d'explorer la plus grande diversité possible du thème étudié. C'est cette diversité qui est la source de la richesse des données. » (Introduction à la recherche qualitative, 2008)

Notre seul regret est de ne pas avoir atteint une parité de genre ou ethnique. Les deux fonctions sont encore très masculines et blanches. De plus, le métier de journaliste à plein temps demande beaucoup d'investissement et peu de personnes se sont révélées être disponibles pour répondre à nos questions, comme nous l'expliquerons dans notre retour d'expérience. Les policiers sont quant à eux soumis à des règles strictes et ils ne peuvent pas s'adresser aux

journalistes ou à des étudiantes en journalisme facilement. Bien qu'il soit important de signaler qu'il a été plus facile de trouver des intervenants de la fonction policière. Peut-être une manière pour eux de « rétablir » une certaine vérité ou de pouvoir s'exprimer librement. Ce manque de liberté de parole est une constatation partagée par nos deux intervenants de ce corps de métier.

Nous avons fait le choix de garder quatre intervenants afin de pouvoir creuser la relation et de consacrer du temps à ces personnes. Multiplier les interviews pour ce type de mémoire n'aurait pas servi notre rigueur. Nous avions le souhait de recueillir les propos de personnes concernées par notre problématique et non de personnes d'organismes extérieurs car celles-ci n'ont pas toujours l'expérience de terrain. Les données chiffrées dont nous avons besoin étaient disponibles dans la littérature scientifique ainsi que dans la presse. Nous pensons qu'aucun élément nouveau aurait été découvert par le choix d'un cinquième intervenant « *Le recueil de données s'arrête lorsque la lecture du matériel n'apporte plus de nouveaux éléments.* » (Introduction à la recherche qualitative, 2008). Nous voulions à tout prix éviter d'être hors-sujet : ce qui constitue un risque lorsque trop de personnes sont impliquées. Faire le choix d'un intervenant universitaire et donc « externe » aurait pu se faire, mais puisque nous voulions développer sous le format podcast, nous avons souhaité laisser un aspect « brut » aux témoignages recueillis.

Nos entretiens sont des entretiens individuels. Une série de questions a été préparée au préalable afin de ne pas manquer des points importants, mais une certaine liberté a été gardée. Nous pouvons donc les qualifier de semi-directifs. Cela nous a permis d'aller en profondeur sur les questions nécessaires mais aussi de pouvoir soutirer plus facilement des témoignages non-stéréotypés. Cela a aussi permis de laisser nos intervenants exprimer leurs personnalités et de donner une certaine couleur à chacun des épisodes.

Concernant nos podcasts, nous avons voulu dédier chaque épisode à un intervenant. Croiser les différents témoignages reçus aurait, selon nous, brouillé la bonne compréhension de l'auditeur. En procédant de la sorte, nous souhaitons que l'auditeur se nourrisse des différents témoignages reçus afin

de fonder sa propre réflexion sur le sujet. Nous ajoutons à ces quatre podcasts de témoignages deux épisodes supplémentaires. Un premier épisode introductif visant à offrir à l'auditeur un cadre de référence théorique afin de bien comprendre le sujet abordé, ainsi qu'un épisode de conclusion/synthèse qui offre un retour d'expériences sur notre sujet.

PARTIE 1 : CADRE THÉORIQUE

1. État des lieux

À travers ce mémoire, nous allons établir les différents aspects de la relation journalistes-policiers. Celle-ci est teintée de plusieurs nuances dont nous avons pu discuter avec nos différents intervenants. En tant qu'étudiantes en journalisme, nous avons pu constater à quel point cette relation est importante, mais aussi délicate. Les relations entre journalistes et forces de l'ordre sont nécessaires et même inévitables sur le terrain. Policiers et journalistes entretiennent une relation de dépendance mutuelle. Ces deux professions ont besoin de l'une et de l'autre pour diverses raisons comme l'explique cet extrait :

« Les policiers sont une source privilégiée, en tant que détenteurs légitimes et souvent exclusifs des informations policières, tandis que les journalistes sont des intermédiaires obligés, au sens où ils contrôlent l'accès à la publicité » (G. Le Saulnier, 2014)

L'institution policière a besoin des journalistes comme des moyens de communication avec la population. Cette interdépendance s'est bien remarquée lors de la crise sanitaire. En plus de ce premier rôle dans leur relation, la police a aussi besoin des journalistes pour en faire sa publicité. A

titre d'exemple, lors de la saison des festivals de musique, nombreux sont les articles¹ sur les performances de la police lorsqu'ils saisissent des drogues ou arrêtent des conducteurs en état d'ébriété. Ou encore, les émissions comme « Enquête »² sur la chaîne de télévision belge privée RTL TVI où des journalistes suivent Bertrand Caroy, inspecteur de police.

« À un premier niveau, la police trouve dans les médias une tribune providentielle pour promouvoir ses services, ses activités et ses résultats, et ce jusque dans les fictions grand public (...) À un degré supérieur, les médias représentent une arène politique où se joue une lutte permanente pour définir la réalité et prescrire les orientations de l'action publique. »
(G. Le Saulnier, 2014)

Lors de nos entretiens, cela a bien été mis en avant par les policiers que nous avons rencontrés. Pour Vincent Gilles, président du syndicat de police SLFP, les journalistes lui permettent, dans le cadre de sa fonction, de mettre à l'agenda médiatique ses préoccupations et ses revendications syndicalistes. Par exemple, ses nombreuses apparitions sur des chaînes de télévision ou dans la presse papier à propos de la santé mentale des policiers³. Lors de sa carrière d'enquêteur, ses contacts répétés avec les journalistes concernaient des enquêtes sur des trafics de stupéfiants ou des homicides. Au vu de la sensibilité de ces affaires, il ne pouvait divulguer que les informations préalablement validées par le parquet. Celles-ci étaient donc bien encadrées. Pour Arnaud Buyle, commissaire de police ainsi que responsable appui opérationnel, ses contacts avec les journalistes sont un peu différents de ceux de Vincent Gilles. Arnaud Buyle travaille dans une zone de police locale. Les journalistes lui servent pour plébisciter ses initiatives avec son institution

¹ Sudinfo-La Province.be, *Festival de Dour : voici le bilan chiffré des arrestations et saisies de drogue*, Publié le 18/07/2022 à 15:46, <https://laprovince.sudinfo.be/971545/article/2022-07-18/festival-de-dour-voici-le-bilan-chiffre-des-arrestations-et-saisies-de-drogue>

² RTLPLAY.BE, *Enquêtes*, <https://www.rtlplay.be/enquetes-p-8467>

³ Le Soir.be, Vincent Gilles (SLFP) : « Certains évoquent clairement le suicide », publié le 29/10/2021. <https://www.lesoir.be/403402/article/2021-10-29/vincent-gilles-slfp-certains-evoquent-clairement-le-suicide>

comme, par exemple, la sortie d'une application⁴ des forces de l'ordre pour faciliter la population. Ou lors de faits divers dans la région. Pour eux, leurs relations avec les journalistes sont plutôt sereines, bien que Vincent Gilles ait une meilleure impression de la presse. Arnaud Buyle est plus méfiant. Selon lui, les journalistes ne retranscrivent pas bien la réalité.

En ce qui concerne les journalistes, comme nous l'avons souligné plus haut, les policiers sont une source d'informations non négligeable. Ces informations peuvent être recueillies par le biais de communiqués de presse officiels, ou lors d'entretiens sous embargo. Il arrive bien souvent que les informations recueillies par les policiers ne soient pas suffisantes pour les journalistes, comme le souligne Marie Cécile Royen. La police apparaît alors comme une première piste mais le journaliste doit se débrouiller pour chercher de l'information complémentaire ailleurs. Il réalise son propre travail d'enquêteur en réalité. Arthur Sente parle de plusieurs niveaux de contact avec l'institution policière :

« D'abord, vous êtes en contact avec les communicants, dont le discours est très lissé. Vous ne pouvez tirer d'information exclusive en passant par ce niveau. Mais avec l'expérience et les rencontres faites lors de conférence de presse, vous trouvez des contacts policiers avec qui vous pourrez potentiellement collaborer plus tard. Il est indispensable de passer par le premier niveau avant de pouvoir établir des liens plus particuliers avec des policiers. »

Il faut aussi souligner qu'en Belgique se pose une autre difficulté : dans des affaires pénales, c'est la Justice qui décide de ce que les policiers peuvent dire ou ne pas dire comme le souligne Vincent Gilles, président du SLFP :

« Dans le judiciaire, nous sommes complètement limités, à l'inverse de la France, où l'on voit des délégués syndicaux s'exprimer au nom de l'institution policière. Nous c'est différent : le judiciaire en Belgique est très

⁴ La Province.be, Inédit en Belgique : la police boraine lance sa propre application pour smartphones, publié le 20/12/2021, <https://laprovince.sudinfo.be/886335/article/2021-12-20/inedit-en-belgique-la-police-boraine-lance-sa-propre-application-pour>

verrouillé. Tout relève du juge d'instruction, dès lors qu'il est saisi. Et il n'est pas question qu'un flic commence à s'exprimer à l'égard d'un dossier, c'est la mort professionnelle. ».

Au vu de certains dérapages journalistiques, il est évident que contrôler l'information est nécessaire. D'ailleurs, cela ajoute un premier obstacle dans la bonne relation entre la police et les journalistes. Nos intervenants nous ont fait part de l'importance du secret professionnel. Il n'est pas question ni pour Vincent Gilles ni pour Arnaud Buyle, de divulguer une information à un journaliste en qui ils n'ont pas confiance. Comme il est impossible déontologiquement pour un journaliste de manquer à la protection de ses sources.

Lors de la collecte d'informations, un autre élément vient compliquer les rapports entre les deux professions. Les journalistes rentrent d'une certaine façon dans la peau d'un policier lors de leurs enquêtes, ce qui peut parfois entraver le secret de l'instruction. Les journalistes sont confrontés à la police dans le cadre des affaires judiciaires mais aussi pour la gestion de l'espace public, dont les policiers s'occupent. Et c'est là que les tensions peuvent également apparaître. Les journalistes se devant d'aller à la pêche à l'information et de fouiller un peu partout, doivent se rendre sur des lieux sensibles, dont les policiers limitent l'accès. On peut citer à titre d'exemple la fois où deux journalistes et trois techniciens de la RTBF ont été arrêtés pour maintenir l'ordre⁵ par la police.

Les journalistes ont un regard critique sur les forces de l'ordre car le métier le demande. Le journaliste pose ce regard sur le monde et sur toutes les fonctions qui le composent afin de délivrer une analyse complète, neutre et vérifiée à la population.

⁵ RTBF.be, **Journalistes de la RTBF arrêtés à Steenokkerzeel : "La Belgique est un État de droit", réagit Charles Michel, publié le 20/06/2018,**
<https://www.rtbf.be/article/journalistes-de-la-rtbf-arretes-a-steenokkerzeel-la-belgique-est-un-etat-de-droit-reagit-charles-michel-9951502>

« Les journalistes remplissent une fonction de vigilance critique sur la politique policière et, plus spécifiquement, sur les usages de la force publique. Ils permettent notamment l'intervention de tiers extérieurs, qui viennent concurrencer les décideurs administratifs dans la gestion de la sécurité publique (Thœnig, 1994).

Dans les termes de l'analyse stratégique (Crozier, Friedberg, 1977), les médias constituent une « incertitude cruciale » pour l'institution policière. On peut alors s'interroger sur les stratégies que celle-ci mobilise pour en conjurer les menaces et en exploiter les opportunités. » (G. Le Saulnier, 2014)

Mais se pose également un autre enjeu duquel nous avons pu discuter avec nos différents intervenants. Les professions de policiers et de journalistes sont de moins en moins appréciées et souffrent d'une image négative auprès des citoyens. Bien que la profession de policier ne soit pas si mal aimée, les citoyens semblent de moins en moins lui faire confiance comme le soulignent différents articles, notamment cette sortie de Sofie De Kimpe⁶, professeur de criminologie à la VUB, au journal Le Soir. Pour elle, la population n'accepterait plus systématiquement l'autorité de la police. Une remarque partagée par Arnaud Buyle et Vicent Gilles pour qui les gens n'accepteraient plus de se soumettre aux normes et à l'autorité. Selon Marie-Cécile Royen, les policiers seraient moins proches de la population qu'avant, du fait de leur statut et leur salaire.

Pour ce qui est des journalistes, selon un sondage de la RTBF ⁷« *Un Belge sur trois n'a pas confiance dans les journalistes et plus de deux tiers des citoyens estiment que les médias traditionnels manquent d'indépendance vis-à-vis des autorités.* ». Les journalistes incarnent une forme de quatrième

⁶ Le Soir.be, « La population n'accepte plus automatiquement l'autorité de la police », publié le 11/04/2021, <https://www.lesoir.be/365766/article/2021-04-11/la-population-naccepte-plus-automatiquement-lautorite-de-la-police>

⁷ RTBF.be, 2 Belges sur 3 pensent que les médias "traditionnels" manquent d'indépendance et roulent pour les autorités, publié le 5 octobre 2021, <https://www.rtb.be/article/2-belges-sur-3-pensent-que-les-medias-traditionnels-manquent-d-independance-et-roulent-pour-les-autorites-10853962>

pouvoir et sont souvent considérés comme les « chiens de garde » de la démocratie.

Tout au long de ce mémoire, nous allons analyser grâce à nos intervenants les différents axes de cette relation bien particulière. Notre intervenant Arnaud Buyle qualifie d'ailleurs cette relation de « je t'aime moi non plus », où l'un jouerait parfois contre l'autre. Nous allons grâce à nos intervenants et nos recherches, décortiquer et voir les différentes perspectives de leur collaboration.

2. La déontologie, un aspect très important des deux professions

Le journalisme et l'institution policière sont des professions où la déontologie régit la pratique. Bien que toutes les deux ne sont pas soumises aux mêmes structures hiérarchiques, les bonnes pratiques sont assurées par des règles et des codes. Pour la police, celles-ci sont prévues par la loi, mais comme pour les journalistes, les confrères s'assurent aussi des bonnes pratiques. Il nous semble alors intéressant d'observer cette relation sous l'œil déontologique.

Dans nos interviews, cet aspect est revenu régulièrement. À ce propos nous pouvons citer Arnaud Buyle pour qui « *il y a des mauvais flics, qui vendent de la drogue, violentent, comme des mauvais journalistes, qui ne se soucient pas des bonnes pratiques.* ». À la différence que les journalistes ne sont pas des représentants de la loi, mais garantissent, d'une certaine façon, la liberté. Le premier point commun des ces deux fonctions est le secret professionnel. Les policiers doivent se plier au secret d'instruction, ce qui leur empêche de divulguer des informations à la presse. Les journalistes eux doivent bien souvent protéger leurs sources, même de la police. Ce qui amène des tensions. Pour les policiers, il peut paraître inconcevable que les journalistes ne les tiennent pas au courant de certaines informations. Arnaud Buyle nous donne l'exemple de l'affaire « Bébé Cailleau »⁸. Les journalistes de SudPresse ont

⁸ Sudinfo.be, *Condamné pour avoir caillassé la police à Colfontaine, «Bébé Cailleau» est en cavale depuis une semaine: «Je suis parti en courant»*, publié le samedi 25 juin 2022 à

pu interviewer cette personne alors qu'elle était en cavale. Un comportement que notre intervenant ne peut comprendre. Pour les journalistes, de moins beaux faits divers sortent dans la presse. Marie-Cécile Royen explique à ce propos « *C'est devenu de plus en plus compliqué. Au point que les journalistes reviennent à des méthodes anciennes. Ils vont avoir une relation privilégiée avec un policier auquel ils garantissent le secret plus total de son identité lorsqu'ils dévoilent l'information (...). Il y a moins de beaux faits divers relatés dans la presse qu'avant, tout est devenu artificiel* ». Un avis rejoint par Arthur Sente qui souligne que les journalistes ont de moins en moins le luxe du temps long et que nous vivons dans l'ère de l'hyper-communication « *Toutes les organisations, même autres que la police, ont désormais des discours super contrôlé* ». Il est très fréquent que la police souhaite relire les articles ou imposent des intervenants à la presse comme nous l'ont confirmé nos deux intervenants journalistes.

En deuxième point commun, les deux fonctions s'attèlent à faire éclater la vérité. Là aussi des tensions peuvent survenir. Encore une fois, les policiers ne peuvent divulguer les informations qu'ils souhaitent aux journalistes. Même lorsque l'on parle de violences policières, les policiers peuvent choisir de se murer dans le silence. Mais les journalistes en parlent, quitte à ce que cela ne convienne pas aux policiers. Il semblerait que les policiers aient la sensation que les journalistes attendent de filmer leur moindre faux pas, un avis partagé par Arnaud Buyle qui nous confie ceci « *Il y a une différence entre violenter gratuitement et être dans l'exercice de ses fonctions et filme ou photographier sans avoir le contexte dans son ensemble* ». En manifestation par exemple, le climat entre forces de l'ordre et journalistes est tendu pour ces raisons, en plus de la situation déjà stressante. Les violences policières étant un sujet d'actualité récurrent ces derniers temps, surtout depuis l'affaire Georges Floyd, la police doit alors aussi se justifier auprès du public afin de ne pas encore voir leur image ternie davantage. Chose à laquelle elle n'était peut-être pas habituée il y a encore quelques années.

10h16, <https://www.sudinfo.be/id470486/article/2022-06-25/condamne-pour-avoir-caillasse-la-police-colfontaine-bebe-cailleau-est-en-cavale>

« Les policiers, pris au piège, voyaient leur image démolie dans les médias. Les journalistes étaient perçus eux-mêmes par les policiers comme des provocateurs, des fomenteurs de troubles, ne recherchant systématiquement que la bavure policière, le geste violent, condamnant le policier à un rôle d'agresseur » (Georges-André Parent, 1987)

Pour G. Le Saulnier, les conflits résident également dans le mode de fonctionnement du corps de police. Les gens du métier sont particulièrement méfiants à l'encontre de ceux qui n'exercent pas leur profession. Cela s'appelle de la *méfiance instituée*. De plus, les policiers doivent se justifier auprès de leur hiérarchie lorsqu'ils posent un acte, en présence des journalistes, la méfiance s'accroît donc.

Mais face à cette méfiance à l'égard des journalistes, la profession vient alors à user de techniques qualifiées de déloyales afin d'obtenir les informations souhaitées. A ce propos, nous pouvons également parler de l'article 17 du Code de déontologie journalistique qui mentionne l'emploi de techniques déloyales ⁹(fausse identité, dissimulation de la profession de journaliste ou encore tromper sur les réelles motivations de l'intervention etc.). Mais ces techniques ne sont plus considérées comme déloyales face à certaines réalités comme l'intérêt public ou l'impossibilité d'avoir une information autrement. En 2020, le livre "Flic" du journaliste Valentin Gendrot se retrouvait dans toutes les librairies. Pour écrire ce livre, Valentin Gendrot a dissimulé sa qualité de journaliste afin d'infiltrer la police. Son choix se justifie, dans la mesure où il n'aurait pas pu assister et participer aux quotidiens des policiers si son identité et ses motivations étaient découvertes. Dans le cadre de notre mémoire, nous n'avons pas eu recours à ces méthodes. Le témoignage de Valentin Gendrot reste néanmoins très intéressant car il atteste de la complexité de cette relation où la méfiance est de mise lorsqu'un journaliste cherche à s'entretenir avec la sphère policière.

⁹ Le CDJ.be : <http://www.lecdj.be/telechargements/Code-deonto-MAJ-2017-avec-cover.pdf>

3. Professions mal-aimées ?

La police et les journalistes sont assaillis de divers clichés : le flic qui « casse de l'arabe », qui n'est bon qu'à mettre des amendes. Ou encore le journaliste (dit journaliste) qui ne s'intéresse qu'à de petits sujets inutiles ou qui se fait soudoyer par le gouvernement ou un intervenant X pour raconter telle ou telle chose. Arnaud Buyle regrette d'ailleurs que les deux professions ne se serrent pas davantage les coudes, elles qui pourtant sont tant critiquées.

La presse a toujours été une profession qui s'est attirée la méfiance de son public. S'il y a bien un enjeu auquel sont confrontés les journalistes, c'est dans l'instauration d'un lien de confiance avec son public mais aussi avec la police. Un lien de confiance qui semble se dégrader au fil des événements de l'actualité et des années.

Pour les policiers, comme nous le confiait Vincent Gilles, il est de plus en plus dur pour la population de se soumettre à l'autorité. Sofia Verza explique sur le site European Journalism Observatory que « *peu de professions sont autant touchées par les préjugés que celles de journaliste et de policier. Ces préjugés existent et s'alimentent parfois mutuellement* ». En effet, les critiques à l'égard de ces deux acteurs de la démocratie sont très fréquentes. Une méfiance s'exerce sur les deux professions, mais à des degrés différents.

Le journalisme, une profession mal-comprise depuis ses débuts

Dans l'histoire du journalisme, jamais une seule période n'a été réellement sereine pour la profession. De sa naissance à maintenant, les journalistes ont toujours suscité la méfiance. Souvent accusés d'être à la solde de l'État ou de rouler pour des intérêts purement économiques, les reproches à l'encontre de leur profession sont nombreux. On peut expliquer cela par la méconnaissance des gens du métier. Tout le monde n'en connaît pas les mécanismes et les journalistes, peu nombreux, prôneraient l'entre-soi :

« Les journalistes sont ceux qu'ils voient à la télévision ou, à un moindre degré, qu'ils entendent à la radio, beaucoup plus que ceux qu'ils lisent dans la presse. Ce phénomène de starisation a créé une représentation individualisée des journalistes dans la tête des gens et entraîné, ce faisant, par proximité, l'image des journalistes dans le cercle des grands privilégiés complètement coupés des classes populaires. » (A. Duhamel, 2005)

Pourtant, une petite partie des journalistes est soumise à la starification. En Belgique, cela ne prend d'ailleurs pas les mêmes proportions qu'en France. On ne peut pas vraiment comparer Jean-François De Brigode avec Patrick Poivre d'Arvor en termes d'influence. Cependant, on peut souligner le manque de représentation ethnique et de classes sociales au sein du métier, ce qui souligne cette impression d'élitisme. Si l'on se fie à l'étude de l'AJP ¹⁰« *Portrait des journalistes belges en 2018* », le profil typique du journaliste est un homme de la quarantaine, très diplômé et de parents nés en Belgique, sans origine étrangère. On peut donc dire qu'une bonne partie de la population ne peut se reconnaître par cette description, ce qui accentue cette impression de "je ne suis pas comme vous".

Comme les journalistes feraient partie d'une élite, les questions salariales ainsi que de « copinage » avec les politiques sont aussi des points sensibles. Pourtant, très peu de journalistes peuvent vivre correctement de ce métier. C'est encore une réalité qui peut être mal connue du grand public. Toujours selon l'AJP, le salaire moyen d'un journaliste se situe autour des 2341 euros (pour ceux dont c'est l'activité principale). Il est certes plus élevé que la moyenne nationale, mais ce chiffre dépend énormément des situations, assez disparates. Pour Marie-Cécile Royen, cela explique la déconnexion qu'il y a entre les journalistes et la population : *« Quand les journalistes sont dans une rédaction qui les rémunère correctement, ils ne font peut-être pas partie de l'élite mais ils ne font pas non plus partie des plus défavorisés. Ils*

¹⁰ AJP.be, **Portrait des journalistes belges en 2018**,
http://www.ajp.be/telechargements/profil-des-journalistes/2018_etude.pdf

peuvent eux aussi vivre en vase close ». Cela accentue encore l'écart entre la population et le métier. Un métier en lequel la population ne s'identifie pas ou plus. Ce qui apparaît contradictoire quand on sait que, dans une vision un peu utopiste, la profession souhaite servir les citoyens. Une espèce de dévotion de la part du journaliste qui souhaite offrir des informations complètes à son public afin de leur offrir toutes les clés pour vivre en société. De plus, pour elle, les sujets qu'ils peuvent parfois abordés ne concernent pas une majorité de la population, cela ajoute de l'incompréhension entre ces deux mondes. Il est parfois reproché aux journalistes de procéder à du copinage avec les politiciens et, pour cette raison, ils sont aussi dépréciés :

« Aujourd'hui, ce prestige a disparu en même temps que le prestige des politiques. La situation est inverse. Il y a un rejet du monde politique qui va de pair avec le rejet des journalistes et, en particulier, des éditorialistes. Cela me semble tenir à l'identification opérée entre les uns et les autres. Ils sont condamnés à descendre ensemble et peut-être, un jour, à remonter conjointement. » (A. Duhamel, 2005)

À ces raisons, s'ajoutent l'infobésité et les tensions ambiantes : la crise sanitaire, la période d'inflation que nous sommes en train de vivre, la guerre en Ukraine... Sans parler de l'environnement et d'autres problèmes sociétaux.

« Le résultat est que la représentation du monde qu'ils donnent n'est pas très séduisante, à force d'annoncer un peu plus de chômage, un peu moins de pouvoir d'achat, un peu plus de morts en Irak, un peu plus de morts en Syrie, un peu plus de faits divers crapuleux, etc. » (A. Duhamel, 2005)

Ces dernières années sont de plus en plus compliquées et cela se reflète forcément dans l'actualité. Les journalistes sont vus comme des colporteurs de mauvaises nouvelles. Les flux d'informations sont continus : réseaux sociaux, chaînes d'information en continue, l'offre médiatique ne fait que croître. Trop d'information, tue l'information. Un argument qui rejoint le discours de Marie-Cécile Royen :

« C'est vraiment pendant le Covid que j'ai ressenti la perte de contact avec le public, bien que cela faisait déjà quelques années. J'ai connu une époque où l'on faisait des tables rondes avec les gens, qui posaient des questions. D'autres qui vous téléphonaient, les gens s'intéressaient vraiment au métier. Mais avec le temps, tout cela s'est étiolé. En partie à cause des réseaux sociaux mais aussi l'image abimée du journaliste. Je crois qu'il y a trop d'informations et que les gens les lisent de moins en moins. Ils n'ont plus d'attache pour un média et donc plus pour une pointure du journal. Les gens s'informent tout à fait autrement qu'avant. »

L'institution policière, secrète sur ses chiffres

En ce qui concerne la police, elle serait plus appréciée par la population. Selon European-Datalabels ¹¹ le niveau de confiance en la police en Belgique s'élevait à 6,5 points en 2018. Mais c'était sans compter la crise sanitaire, les différents scandales de violences policières et le mouvement Black Lives Matter. Mais qu'en est-il en 2022 ? Il est important de souligner à cet effet qu'en Belgique très peu de chiffres sont récoltés sur la police. On peut néanmoins déceler une certaine dépréciation de la Belgique et une difficulté plus grande à s'y soumettre. On peut ici faire un rapprochement avec le cas des journalistes : les policiers sont des représentants de l'État. Et il est évident que l'image des politiciens et celle du gouvernement se sont effritées. Selon le dernier Grand Baromètre de RTLINFO/Ipsos/Le Soir¹², seuls trois belges sur dix font confiance en leur gouvernement.

¹¹European DataLab, **La confiance dans la police en progression depuis 10 ans, publié le 13 avril 2021,**
<https://www.european-datalab.com/la-confiance-dans-la-police-en-progression-depuis-10-ans/>

¹²RTL.be, **Seuls 3 Belges sur 10 ont confiance dans le gouvernement fédéral : le chiffre le plus bas depuis l'installation de la coalition Vivaldi, publié le 18 juin 2022,**
<https://www.rtl.be/info/belgique/politique/seuls-3-belges-sur-10-ont-confiance-dans-le-gouvernement-federal-le-chiffre-le-plus-bas-depuis-l-installation-de-la-coalition-vivaldi-1384131.aspx>

Cette vision négative alimente les rapports conflictuels avec la population. En effet, l'image de la police se serait ternie au fil de ces dernières années selon nos intervenants. Plusieurs évènements en sont la cause : la crise sanitaire et les nombreuses interventions policières souvent jugées inutiles ou disproportionnées (la Boum au bois de la Cambre, fêtes de fin d'année...), des agressions envers des journalistes mais aussi la lumière sur les violences policières en Belgique au travers de différents mouvements anti-racistes. Selon la police elle-même, les raisons principales sont celles-ci :

« En août 2020, la Belgique a été confrontée à une action policière qui, après que la presse a diffusé des images vidéo, a suscité une tempête de critiques. La raison en est la façon dont le Slovaque Jozef Chovanec a été traité lorsqu'il a voulu prendre un vol pour la Slovaquie depuis l'aéroport de Bruxelles Sud Charleroi le 23 février 2018 (...). Image d'une police qui ne se comporte pas correctement a été renforcée par le fait que, fin août 2020, le site d'information Apache26 a signalé l'existence d'un groupe Facebook fermé au sein de la police appelé "Thin Blue Line Belgium", dans lequel un langage raciste était fréquemment utilisé par certains des 6 700 membres actifs et retraités de la police et des commentaires incitant à la violence y étaient écrits. » (Document de vision de l'Inspection générale, 2021).

Ces différents évènements peuvent donner raison à certains détracteurs de la Police, dont Amnesty International ou encore Police Watch, pas très apprécié par Vincent Gilles.

Les raisons que nous avançons ici sont des hypothèses. Encore une fois l'institution policière ou le gouvernement ne questionnent pas la population sur l'image qu'elle a des forces de l'ordre *« et c'est un problème en soi »*, comme le souligne Sofie De Kimpe au journal Le Soir.

4. Violences policières ou usages disproportionnés de la violence ?

Avant d'avancer dans cette partie, il est judicieux de rappeler le cadre légal dans lequel la police peut faire usage de la force (Le Moniteur belge, 5 août 1992, art. 37) :

-Le principe de légalité : le but de l'opération doit être légitime ;

-Le principe de nécessité : l'objectif ne peut être atteint autrement ;

-Le principe de proportionnalité : la force exercée doit être raisonnable et proportionnée à l'objectif ;

-La violence doit être précédée, en principe, d'un avertissement.

Si l'on devait définir le terme de violences policières, c'est dès lors qu'une interpellation se déroule en dehors de ce cadre.

En Belgique, il existe trois organes de contrôle de la police : le comité permanent de contrôle des services de police (Comité P), l'inspection générale (AIG) et le contrôle interne.

Un terme qui dérange

Au cours de nos interviews, le terme de violences policières a posé un problème à nos intervenants Arnaud Buyle (commissaire) ainsi qu'à Vincent Gilles (président du syndicat SLFP). Lors de notre premier entretien téléphonique, ce dernier nous a corrigé « *vous parlez de violences policières alors que le terme approprié est usage disproportionné de la violence* ». Monsieur Buyle appuie ce propos, car selon lui, le terme violence ajouterait une connotation de violence gratuite, qui ne serait pas le fait d'une majorité des policiers. Ils usent d'une force légitime, permise par leur fonction. Selon A.Buyle et V.Gilles, cela ne serait pas un problème structurel mais bien d'une minorité des membres de la police. Un avis partagé par Marie-Cécile Royen : « *Je comprends que les policiers n'aiment pas ce terme. Police voudrait*

dire violences, comme si c'était systématique. Ce qui n'est pour moi pas le cas ». Pour Athur Sente, on peut clairement parler de violences policières, puisque ce système produit de la violence « *Tant que la police existera, ce problème se posera.* ». Mais qu'en est-il dans les chiffres ?

Selon les chiffres de la police, les violences par et contre la police n'ont pas augmenté. La RTBF souligne¹³ « *Concernant la violence exercée par la police, en 2020, l'Inspection générale a eu connaissance de 69 dossiers* ». Un chiffre plus ou moins stable depuis 2017. Mais il faut souligner qu'une plainte à l'un des organes de contrôle de la police n'aboutit pas toujours. Si la personne concernée par les violences n'est pas satisfaite de la décision, trois options s'offrent à elle : demander la réouverture du dossier par le Comité P, demander l'aide d'un parlementaire qui peut faire pression ou la traduction en justice grâce à l'aide d'un avocat. Les options sont limitées et ne sont pas à la portée de tout le monde, surtout d'un point de vue économique. Il faut aussi souligner que la Belgique est réputée comme mauvaise élève en matière de violences policières, comme le souligne une étude du Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation¹⁴. À ce propos, nos intervenants issus de l'institution policière sont satisfaits de ces différents organes de contrôle. Pourtant, différents organismes extérieurs à la police ne le sont pas. Le CPCP déplore dans son analyse un certain traitement de faveur dont la police bénéficierait de ces organes de contrôle :

« Les décisions judiciaires rendues pour des faits de violences policières de 2013 à 2017 ont abouti dans 68% des cas à un non-lieu, dans 20% des cas à un acquittement et dans 6% des cas à une suspension de prononcé. Il y a eu une peine de travail, prison ou amende (toujours avec un sursis partiel ou total) dans seulement 6 % des cas (...) Le Comité P disait cependant dans son rapport de 2006 que les policiers ont eu sept fois plus de suspension de prononcé que le citoyen ordinaire. Ainsi « près d'un

¹³ RTBF.be, 15 janv. 2021 à 08:05 - mise à jour 15 janv. 2021 à 08:05, <https://www.rtb.be/article/la-violence-contre-et-par-la-police-n-est-pas-en-augmentation-meme-a-bruxelles-10674144>

¹⁴CPCP.be, La Belgique, mauvais élève en matière de violences policières ? 2020 <http://www.cpcp.be/wp-content/uploads/2020/03/violences-policieres.pdf>

fonctionnaire de police criminel sur trois (31,5 %) obtient une suspension et conserve un casier judiciaire vierge » 44 alors qu'en moyenne seuls 4,7 % de la population l'obtient. »

Au vu du manque de données, que le Comité P ne partage pas ou partage de façon partielle, faire l'état des lieux de l'ampleur des violences policières est compliqué. Pour Vincent Gilles, « *la situation en Belgique n'a rien de comparable aux Etats-Unis* ». Cette expression est d'ailleurs utilisée par l'Inspection Générale de Police¹⁵. Les violences policières ne seraient-elles vraiment pas structurelles ? La définition de ce mot par le Larousse est celle-ci « *Qui appartient aux structures, qui en relève* ». Au vu des premiers éléments cités ci-dessus, les structures policières ne seraient pas assez efficaces dans la lutte de ces faits. Bien que la situation belge ne soit pas comparable à la situation américaine, il semblerait que l'institution se débrouille pour ne pas punir efficacement ces actes. Les propos de Marie-Cécile Royen rejoignent ce propos

« Dans l'affaire Chovanec, il y a eu différents dysfonctionnements, les bonnes informations ne sont pas revenues aux bonnes personnes. Cela a créé des problèmes politiques puisqu'à l'époque Jan Jambon qui était ministre de l'Intérieur et son chef de cabinet ainsi que le chef-adjoint au cabinet ont traité le problème avec le policier des aéroports en se passant de toute la hiérarchie. Une enquête du Comité P a signalé ces dysfonctionnements, mais cet homme est resté à son poste. Les vrais coupables au niveau de la communication n'ont pas été sanctionnés. Et dans l'affaire Dutroux, c'était pareil, le seul sanctionné des dysfonctionnements était tout en bas de l'échelle. »

¹⁵ INSPECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE FÉDÉRALE ET DE LA POLICE LOCALE, "TOUS LES FLICS SONT-ILS INCOMPÉTENTS ?", <https://www.aigpol.be/sites/aigpol/files/attachments/document%20de%20vision%203%20AIG%20TOUS%20LES%20FLICS%20SONT-ILS%20INCOMPÉTENTS.pdf>

La médiatisation de ces faits complique les relations entre journalistes et forces de l'ordre

Lors de notre entrevue avec Arthur Sente, celui-ci nous expliquait que parler de violences policières est *“réellement devenu un enjeu sociétal, qui dépasse le cadre du journal”*. Depuis la mort de George Floyd, le tristement célèbre afro-américain tué en 2020 à 46 ans lors d'une interpellation policière à Minneapolis, une vague de contestation a déferlé partout dans le Monde. Des milliers de personnes ont défilé aux quatre coins du globe, tous unis pour le mouvement #BlackLivesMatter, afin de demander la fin des discriminations raciales et des violences policières. Aujourd'hui, dénoncer ces violences par le biais de témoignages ou de partages d'images/vidéos semble inévitable. Bien que ce phénomène de violences policières soit antérieur à 2020, Arthur Sente nous expliquait que ce terme était très peu utilisé il y a encore cinq ans. Médiatiser ces faits de violences policières engendre une déferlante d'images et de vidéos venant attester de la bavure policière. Il n'est alors pas rare de retrouver dans les médias des photos ou des vidéos (d'amateurs ou de journalistes) de personnes en train de se faire agresser par un représentant de la police. A cet égard, nous pouvons citer la vidéo de la mise à mort de George Floyd qui a circulé sur les réseaux sociaux mais qui a également été diffusée dans des médias traditionnels, comme sur la RTBF lors du journal télévisé du 29 mai 2020. Nous pouvons aussi citer l'exemple du producteur de musique français Michel Zecler, dont le visage tuméfié s'était retrouvé en une du quotidien Libération. Nous constatons donc que la presse, en rendant compte des événements et des points de vue sur les événements, contribue à la production de versions et d'interprétations autorisées des faits, qui constituent parfois la seule « réalité » des violences policières pour des milliers de lecteurs ou de spectateurs. Arthur Sente évoquait d'ailleurs, lors de notre entretien, regretter que ces faits de violences policières ne soient pas suffisamment analysés et décryptés dans leur exhaustivité dans les médias.

En sa mythique qualité de chien de garde de la démocratie, le journaliste se place dans une posture où divulguer des informations d'intérêt public est

crucial. Cela se base sur le droit de la part du public à recevoir de l'information. Sur ces points, la police peut accueillir de différentes manières comme nous l'avons remarqué avec nos deux intervenants issus du monde policier.

- Pour Vincent Gilles, les journalistes ne font que rapporter des faits de façon objective. C'est, selon lui, au citoyen de faire la part des choses et à ne pas faire d'amalgame entre bons et mauvais policiers.
- Pour Arnaud Buyle, les journalistes rapporteraient les faits de façon erronée à cause de la vitesse à laquelle les informations doivent être relayées dans la presse. Un problème justifié selon notre intervenant par la dissonance entre les deux logiques professionnelles, propres aux deux métiers. "Les journalistes ont des obligations de résultats, quand la police a des obligations de moyens". Ce qui empêche parfois, selon lui, d'offrir des articles qualitatifs, vérifiés et complets. Il ajoute que ces problèmes « d'usage disproportionné de la violence » sont sur-représentés dans la presse. La façon dont les faits sont relatés ne serait pas assez objective et nuirait à la relation policiers-journalistes.

Comme nous le disions ci-dessus, les violences policières peuvent être considérées comme un problème structurel à la Belgique. Mais il nous faut nuancer ce propos. Peut-être l'ampleur de ce problème n'est pas à la taille qu'on le pense puisque la prolifération des images de violences policières augmente par l'existence des réseaux sociaux. Des images qui, selon Arnaud Buyle, sont terriblement problématiques car elles sont arrachées de leur contexte réel. Et ces images, souvent amatrices, décontextualisées et jetées dans le grand espace public qu'est Internet, sont de plus en plus virales. Pour Arthur Sente, le problème réside dans le fait de ne pas analyser en profondeur l'étendue du problème par manque de temps. Les mêmes faits de violences par la police sont commentés pendant un moment par différents médias et cela s'arrête là selon le journaliste du Soir. Mais les images amateurs ou de

journaux indépendants ou militants sont pour lui d'une grande aide « *Kairos organise des lives lors des manifestations. Ces lives permettent aux journalistes de documenter et analyser le dérouler d'une manifestation. C'est très utile, même pour la police finalement. Le seul souci peut être l'attitude de ces journalistes d'emblée sur la défensive envers les policiers.* »

De plus, qui veut être journaliste et informer son audience, sur n'importe quelle plateforme, peut le faire. Il suffit d'être en possession d'un outil : le smartphone. L'argument de la carte de presse ne suffit plus. Marie-Cécile Royen à ce propos « *Il y a aussi le problème où l'on ne sait plus trop qui est ou qui n'est pas journaliste. Si l'on prend par exemple Action Rébellion il y a dans leurs actions un aspect de provocation* ». Ces lanceurs d'alerte d'un nouveau genre n'ont pas toujours la déontologie d'un journaliste et ne connaissent pas toutes les bonnes pratiques :

"L'alerte est distincte du traitement journalistique comme de la communication militante. Sa crédibilité se construit à rebours de celle de l'information médiatique. Au lieu d'une restitution objective assurée par une observation neutre, sa valeur vient du fait qu'elle émane d'un acteur de terrain. Dépourvu de la garantie d'une marque de presse, le lanceur d'alerte doit étayer son signalement par la présentation de preuves incontestables. L'objectif, une large diffusion, passe par le libre accès à l'information. » (A. Gunthert, 2020)

Violences envers les journalistes

Un sous-thème aux questions de violences policières est ici, en partie, une préoccupation majeure de ce travail. Quelles places prennent les violences des policiers envers les journalistes ? Est-ce là aussi un problème majeur ou au contraire, ne l'est pas ?

Un rapport de l'UNESCO souligne une forte augmentation du nombre de manifestations au cours desquelles les forces de l'ordre ont porté atteinte à la

liberté de la presse au premier semestre 2020 dans le monde. En réponse à ces problèmes, l'European Centre for Press and Media Freedom (ECPMF), une organisation qui défend la liberté d'expression dans toute l'Europe, a lancé son « Police Codex », le premier code de conduite pour la police concernant la manière de se comporter envers les journalistes. Ce texte considère plusieurs scénarios, allant des manifestations et des protestations à la surveillance des reporters et de leurs sources. Sur le terrain, journalistes et policiers ne sont donc pas toujours vraiment des meilleurs amis. Cela est un facteur de discordance au sein de la relation. En effet, parfois les policiers viennent à entraver le travail journalistique (confiscation de matériels, obstruction du champ de vision, ...). Nous pouvons citer à ce propos la manifestation contre l'obligation vaccinale en date du 19 décembre 2021 à Bruxelles. *“Un manifestant, blessé, a dû être transporté à l'hôpital par mesure de précaution. La RTBF a également indiqué que l'une de ses journalistes couvrant la manifestation a été agressée et qu'elle porterait plainte”* peut-on lire dans l'article de Le Soir¹⁶. La RTBF exprimait au sujet de cette agression¹⁷: *“Exprimer son opinion lors de manifestations organisées est un droit, celle d'informer en toute indépendance et sans pression est un fondement démocratique.”* Ces événements sont alors perçus comme une entrave au bon exercice professionnel du journaliste. Ce qui impacte de nouveau et inévitablement la relation et la collaboration des deux corps de métier.

¹⁶ Une journaliste de la RTBF agressée lors de la manifestation contre les mesures sanitaires à Bruxelles, publié le 19/12/2021

<https://www.lesoir.be/413323/article/2021-12-19/une-journaliste-de-la-rtbf-agressee-lors-de-la-manifestation-contre-les-mesures>

¹⁷ Le journaliste de la RTBF Eric Boever agressé lors de la manifestation contre les mesures sanitaires, publié le 20/12/2021

<https://www.7sur7.be/belgique/le-journaliste-de-la-rtbf-eric-boever-agresse-lors-de-la-manifestation-contre-les-mesures-sanitaires~ac61afce/?referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F>

PARTIE 2 : LE PODCAST



INITIALS P.P.:

COMPRENDRE LA RELATION POLICE/ PRESSE

UN PODCAST PROPOSE PAR HOLYMAID



Lien vers le podcast : <https://soundcloud.com/olymaid>

5. Les choix artistiques

Nous avons choisi de nommer notre émission “*Initials P.P. : comprendre la relation police/presse*”. Cette série de podcast se compose de 6 épisodes, d’une durée moyenne de 15 minutes. Nous ne souhaitons pas un format trop long, afin de ne pas perdre les auditeurs. Les formats longs correspondent, selon nous, si le récit de la personne sort de l’ordinaire ou si c’est une émission de type « talk-show ». De plus, nous ne souhaitons pas avoir une place trop grande dans le podcast et vraiment laisser l’auditeur avec l’expertise de nos intervenants. Nous ne prenons la parole que pour introduire

nos intervenants et pour cadrer le discours tout au long de l'épisode. Présenter nous-même nos intervenants était également important pour nous. Cela afin d'offrir à l'auditeur un portrait complet de la personne qu'il s'apprête à écouter et lui permettre de distinguer les éventuels biais possibles : éventuel parti pris, appartenance à tel syndicat ou à telle presse avec telle ligne éditoriale, ...

Pour notre jingle et nos interludes musicales, nous voulions bénéficier d'une production originale. D'abord pour ne pas à avoir à se soucier des droits d'auteur mais également pour pousser le processus créatif jusqu'au bout. C'était une façon pour nous de personnaliser notre projet. Nous avons opté pour une musique aux sonorités synthétiques : une musicalité trop dansante ou rythmée ne correspondait pas au thème abordé. Nous avons glissé trois extraits faisant une référence directe à notre sujet au sein de ce jingle :

- ◇ Le premier extrait est tiré d'une vidéo INA¹⁸. Il s'agit d'un débat entre Frédéric Lagache, secrétaire national d'Alliance Police Nationale et Jean-Noël Gurviez, producteur du magazine « Haute Définition ».
- ◇ Le second est directement issu de notre entretien avec le Commissaire Arnaud Buyle.
- ◇ Le dernier est issu d'une manifestation à Paris, où le journaliste français Rémy Buisine avait interpellé alors qu'il couvrait une manifestation contre le pass vaccinal le 9 février 2020¹⁹.

Nous ne sommes pas parvenues à trouver des extraits pertinents en Belgique.

Nous visons chaque personne en âge de comprendre ces enjeux, s'intéressant au format podcast. Généralement, les podcasts sont écoutés par les personnes de moins de 35 ans ²⁰(60% de l'audience). Bien que notre sujet semble niche, nous pensons que le regain d'intérêt pour le genre « true crime », policier,

¹⁸ Journalistes et policiers, des liaisons dangereuses ? | Archive INA
https://www.youtube.com/watch?v=Mh_9dWNffWo

¹⁹ Brut, Manifestation à Paris : le journaliste Rémy Buisine interpellé par la police
<https://www.youtube.com/watch?v=nL64tSkCKqU>

²⁰ L'entrepreneur en vous.com, Statistiques du Podcast en France 2022, publié le 17/07/2022, <https://lentrepreneurenvous.com/statistiques-podcast-france/>

pourrait bénéficier à notre podcast. En effet, les gens aiment connaître les coulisses d'une enquête, la profession de journaliste investigateur fascine souvent les gens :

« Ces professionnels incarnent donc publiquement « le journalisme », ayant notamment une forte visibilité interne dans le champ journalistique. Ce n'est pas un hasard qu'ils soient souvent cités quand un institut de sondage demande à un échantillon de 101 journalistes « représentatifs de la profession » de désigner les « meilleurs journalistes de la presse écrite française » 8 ou un autre interroge « les Français » sur les métiers du journalisme. On ne peut qu'être surpris par le décalage qui existe entre l'importance publique prise par le journalisme d'investigation 10 en France depuis le début des années 1980 (...) ». (D.Marchetti, 2002)

Il n'y a qu'à voir le succès phénoménal du magazine Society sur l'affaire Dupont de Ligonès²¹. Il y a un véritable intérêt pour ce journalisme et en connaître une partie des coulisses peut intéresser les gens.

6. Description des intervenants et liste des épisodes

1^{er} épisode : Il s'agirait d'une « bande-annonce ». Cet épisode sert à poser le contexte et les enjeux de notre question de façon brève, afin que l'auditeur puisse comprendre notre démarche. On ne souhaite pas ajouter un aspect « scolaire », on souhaite que n'importe qui puisse nous comprendre et rentrer avec nous dans la réflexion. Cet épisode poserait donc le décor et les éléments mis en tension.

2^e épisode : Dans cet épisode, nous laisserons la parole à Vincent Gilles, président du syndicat policier SLFP. Avec Vincent Gilles, le courant est tout de suite bien passé. Son ton, sa façon de parler, font transparaître un véritable engouement vis-à-vis de notre question. Comme sa fonction lui permet

²¹ France TV Info.fr, **Dupont de Ligonès : l'enquête du magazine Society publiée dans un livre et bientôt adaptée en série**, publié le 7/12/2020, https://www.francetvinfo.fr/culture/series/dupont-de-ligonnès-l-enquete-du-magazine-society-publiee-dans-un-livre-et-bientot-adaptee-en-serie_4210365.html

d'avoir une vision globale du mal-être des policiers et de leurs revendications, nous avons pu discuter avec lui de ce qui lui revenait le plus souvent. Nos épisodes allant de cette façon du général au particulier avec chaque type d'acteur.

3^e épisode : Arnaud Buyle est notre deuxième intervenant. Celui-ci est commissaire de police ainsi que responsable appui opérationnel. Là aussi, le courant est bien passé et avons apprécié la fluidité de son intervention. Ses rapports avec les journalistes sont un peu plus conflictuels que Vincent Gilles. Arnaud Buyle déteste les généralités et préfère pointer « quelques mauvais journalistes au même titre qu'il y a de mauvais flics ».

4^e épisode : Nous laissons la parole ici à Marie-Cécile Royen, appelée « Madame justice » à la rédaction Le Vif. Cette journaliste retraitée va nous parler des relations avec la police qu'elle a pu entretenir tout au long de sa carrière. Cette dernière a commencé le métier avec l'affaire Dutroux. Son expertise est donc très précieuse.

5^e épisode : Arthur Sente : Journaliste au sein du service Société du Soir et son pôle Police-Justice, il s'agit de notre plus jeune intervenant. Son profil est très intéressant car, d'une part, il appartient à la nouvelle génération de journalistes. Une génération immergée et sensibilisée à la question des violences policières. D'autre part, sa fonction l'oblige à être en contact très régulier avec la Police. Il a été intéressant de discuter avec lui du sujet des violences policières et de leur traitement médiatique. Nous avons pu également échanger autour de sa pratique professionnelle ainsi que du regard qu'il pose sur le métier de policier.

6^e épisode : Nous souhaitons conclure et synthétiser les différentes problématiques abordées tout au long du podcast.

PARTIE 3 : LIMITES ET CONCLUSION

7. Retour sur notre expérience et nos difficultés

La réalisation d'un podcast n'est pas une tâche toujours très aisée. Mais apprendre sur le tas est possible. Les outils sont accessibles à tous gratuitement et facilement. Nous avons réalisé notre podcast sur le programme Reaper. Ce qui atteste bien que le podcast est un format très libre. Cependant, dans le cadre d'une future pratique, nous aimerions nous accompagner d'un professionnel lors de la post-production. Pour l'épisode d'Arthur Sente, il était convenu de réaliser l'interview dans des bureaux. Mais à la suite d'un changement de dernière minute de sa part, nous avons dû l'enregistrer à l'extérieur. Nous n'avions pas prévu de bonnette pour le vent, ce qui a altéré la qualité du son pour son intervention. S'accompagner de quelqu'un maîtrisant bien le son pourrait professionnaliser nos épisodes. Nous restons tout de même fières de nous car chaque étape de ce podcast a été réalisé par nos soins : enregistrement, montage, ambiance sonore, visuel du podcast, ...

Nous avons beaucoup d'appréhensions à l'idée de travailler avec la police. Il s'avère que nous avons un avis négatif sur elle. Réaliser ce mémoire nous a poussé à aller au-delà de nos peurs et de faire l'effort d'aller vers l'autre. Nous avons pu, de cette façon, connaître les difficultés des policiers et mieux comprendre ce monde si éloigné du nôtre. Pour nos deux intervenants, les contacts se sont très bien passés. Finalement, il a été plus simple de travailler avec eux qu'avec certains journalistes.

Pour la presse, y trouver des intervenants a été long et difficile. Trouver leurs contacts, même via l'annuaire de l'AJP n'a pas été chose aisée. Beaucoup de nos mails sont restés sans réponse. Il nous a fallu user du bouche à oreille par le biais de Vincent Gilles. Celui-ci avait de bons contacts avec des journalistes, dont il nous a donné les coordonnées. C'est de cette façon que nous avons pu collaborer avec Marie-Cécile Royen. Il nous avait également donné le contact de Nawal Bensalem, rédactrice en cheffe adjointe à la DH et

journaliste à La Libre. Nous devions la rencontrer mais, à plusieurs reprises, cette dernière a annulé nos rendez-vous, parfois l'heure précédent notre supposée rencontre. Nous nous sommes alors dirigées vers Arthur Sente, avec qui le courant est passé tout de suite. Nous l'avons contacté par nos propres moyens.

Travailler en binôme n'est pas toujours facile pour tout le monde, certains préférant avancer sur ce type de production seule. Pour nous, collaborer nous a été d'une aide précieuse sur le plan pratique mais aussi psychologique. Chacune a permis à l'autre de se motiver. Le partage de nos tâches a également été très efficace, le fruit d'une bonne connaissance des pratiques de chacune.

8. Conclusion

Les relations entre journalistes et policiers sont complexes, mais indispensables. Nous avons pu voir tout au long de ce mémoire que les plus grandes difficultés lors de leurs collaborations étaient la communication et la confiance. Nos quatre intervenants regrettent les relations artificielles, forcées par une certaine hiérarchie policière. Ils regrettent également la grande difficulté que se pose la construction d'une relation de confiance établie. Les journalistes manquent de temps et d'argent pour pouvoir se consacrer à des faits divers relatés avec précision et analyse. Les policiers, qui n'ont pas des obligations de résultat, se méfient des journalistes pressés, dont ils ne comprennent pas toujours le fonctionnement. Mais dans l'ensemble, les relations sont bonnes si chacun effectue son travail comme il le faut. Comme Arthur Sente nous l'a précisé, même si un journaliste est amené à critiquer le travail d'un collaborateur policier, si les choses sont faites dans les règles, le conflit sera de courte durée. Et à l'inverse, si un policier refuse de divulguer une information ou serait en conflit avec un journaliste, les choses se tassent. Les deux fonctions n'ont aucun intérêt à s'ignorer longtemps.

Les violences policières sont devenues un nouveau phénomène de société que chaque corps de métier, policier ou journaliste, appréhende seulement dans sa globalité.

Nous pensons avoir détaillé et révélé les coulisses de cette relation. Bien que nous aurions pu demander l'avis d'un journaliste de l'audio-visuel. Ceux-ci sont régulièrement au contact des policiers. Mais encore une fois, trouver des journalistes disponibles n'a pas été évident. De plus, nous ne voulions ni être trop longues, ni trop redondantes dans la réalisation du podcast.

Bibliographie

Liens vers notre podcast : <https://soundcloud.com/olymaid>

Articles scientifiques

- AUBIN-AUGER, Isabelle, MERCIER, Alain, BAUMANN, Laurence, *et al.* Introduction à la recherche qualitative. *Exercer*, 2008, vol. 84, no 19, p. 142-5. URL : <https://www.archives.philippeclauzard.com/Initiation-Methodologie-Recherche/introduction%20RQ%20Exercer.pdf>

-CAMERATI Nicolas, « La « performance » de la police dans l'espace public », *Sociétés*, 2006/4 (n° 94), p. 77-90. DOI : 10.3917/soc.094.0077. URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-2006-4-page-77.htm>

- DUHAMEL Alain, « Pourquoi déteste-t-on tant les journalistes ? », *Le Débat*, 2018/3 (n° 200), p. 29-31. DOI: 10.3917/deba.200.0029. URL: <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2018-3-page-29.htm>

-Guillaume Le Saulnier, « La police nationale au défi des relations presse. Une information sous contrôle ? », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 99 | 2012, mis en ligne le 15 septembre 2014, consulté le 22 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/mots/20700> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.20700>

- GUNTHERT André, « Violences publiques. L'image virale donne l'alerte », *Questions de communication*, 2020/2 (n° 38), p. 333-350. DOI : 10.4000/questionsdecommunication.24220. URL : <https://www.cairn.info/revue-questions-de-communication-2020-2-page-333.htm>

-Parent, G.-A. (1987). Presse et corps policiers : complicité et conflit. *Criminologie*, 20(1), 99–120. <https://doi.org/10.7202/017248ar>

-Verza Sofia, “Le « Police Codex », un code de conduite pour gérer la relation entre policiers et journalistes”, <https://fr.ejo.ch/deontologie-qualite/police-codex-code-de-conduite-relation-policiers-journalistes-surveillance-europe>

Articles de presse

-Le Soir.be par Louis Colart, *Vincent Gilles (SLFP) : « Certains évoquent clairement le suicide »*, Publié le 29/10/2021 à 06 :00, <https://www.lesoir.be/403402/article/2021-10-29/vincent-gilles-slfp-certains-evoquent-clairement-le-suicide>

-Le Soir.be par Véronique Lamquin, « *La population n’accepte plus automatiquement l’autorité de la police* », Publié le 11/04/2021 à 16:47, <https://www.lesoir.be/365766/article/2021-04-11/la-population-naccepte-plus-automatiquement-lautorite-de-la-police>

-RTBF.be, *2 Belges sur 3 pensent que les médias "traditionnels" manquent d'indépendance et roulent pour les autorités*, 04 oct. 2021 à 17:42 - mise à jour 05 oct. 2021 à 10:13, <https://www.rtbf.be/article/2-belges-sur-3-pensent-que-les-medias-traditionnels-manquent-d-independance-et-roulent-pour-les-autorites-10853962>

-RTBF.be, *Journalistes de la RTBF arrêtés à Steenokkerzeel : "La Belgique est un État de droit", réagit Charles Michel*, 20 juin 2018 à 21:19 - mise à jour 20 juin 2018 à 21:19, <https://www.rtbf.be/article/journalistes-de-la-rtbf-arretes-a-steenokkerzeel-la-belgique-est-un-etat-de-droit-reagit-charles-michel-9951502>

-RTBF.be, *La violence contre et par la police n'est pas en augmentation, même à Bruxelles*, 15 janv. 2021 à 08:05 - mise à jour 15 janv. 2021 à

08:05, <https://www.rtbf.be/article/la-violence-contre-et-par-la-police-n-est-pas-en-augmentation-meme-a-bruxelles-10674144>

-RTL-Play.be, Enquêtes, <https://www.rtlplay.be/enquetes-p 8467>

-RTL-Play.be, **Seuls 3 Belges sur 10 ont confiance dans le gouvernement fédéral : le chiffre le plus bas depuis l'installation de la coalition**

Vivaldi, Publié le 18 juin 2022 à 10h36,

<https://www.rtl.be/info/belgique/politique/seuls-3-belges-sur-10-ont-confiance-dans-le-gouvernement-federal-le-chiffre-le-plus-bas-depuis-l-installation-de-la-coalition-vivaldi-1384131.aspx>

-SudInfo-La Province.be, *Festival de Dour : voici le bilan chiffré des arrestations et saisies de drogue*, Publié le 18/07/2022 à 15 :46,

<https://laprovince.sudinfo.be/971545/article/2022-07-18/festival-de-dour-voici-le-bilan-chiffre-des-arrestations-et-saisies-de-drogue>

- SudInfo-La Province.be, **Inédit en Belgique : la police boraine lance sa propre application pour smartphones**, Publié le 20/12/2021 à 13:29,

<https://laprovince.sudinfo.be/886335/article/2021-12-20/inedit-en-belgique-la-police-borraine-lance-sa-propre-application-pour>

Études/Codes déontologiques

-AJP.be, **Portrait des journalistes belges en 2018**, Éditions Academia

Press est une division de Uitgeverij Lannoo nv.,

http://www.ajp.be/telechargements/profil-des-journalistes/2018_etude.pdf

-Code de déontologie journalistique, Adopté par le Conseil de déontologie

journalistique le 16 octobre 2013, 2^{ème} édition Septembre 2017, Les

Carnets de la Déontologie, <http://www.lecdj.be/telechargements/Code-deonto-MAJ-2017-avec-cover.pdf>

-European Datalab.be, **La confiance dans la police en progression depuis 10 ans**, 13 avril 2021, <https://www.european-datalab.com/la-confiance-dans-la-police-en-progression-depuis-10-ans/>

Études et codes

-INSPECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE FÉDÉRALE ET DE LA POLICE LOCALE, "TOUS LES FLICS SONT-ILS INCOMPÉTENTS ?" L'APPROCHE DE L'INTÉGRITÉ AU SEIN DE LA POLICE BELGE, <https://www.aigpol.be/sites/aigpol/files/attachments/document%20de%20vision%203%20AIG%20TOUS%20LES%20FLICS%20SONT-ILS%20INCOMPÉTENTS.pdf>

-Les Carnets de la Déontologie, Code de déontologie journalistique, adopté par le Conseil de déontologie journalistique le 16 octobre 2013, 2^e édition Septembre 2017.

-Citoyenneté & Participation | Yvonne Mugisha , *La Belgique, mauvais élève en matière de violences policières ?* , analyse 2020, <http://www.cpcp.be/wp-content/uploads/2020/03/violences-policieres.pdf>

Comment s'établit la relation journaliste-policier ? Comment se porte-t-elle en 2022 en Belgique francophone ? Quelles sont les coulisses ? A travers ce mémoire nous avons tracé les contours de cette relation particulière. Cette relation, nécessaire, a bien changé et celle-ci ne comporte plus les mêmes enjeux qu'auparavant.

Ce mémoire-projet est décliné en podcast relate le point de vue de quatre intervenants : Vincent Gilles, Arnaud Buyle, Marie-Cécile Royen et Arthur Sente.

À travers cette apostille, nous abordons notre cadre théorique ainsi que les limites de notre travail.